



COMMISSION DES JEUNES ANIMATION ET COMPETITION

PV de la réunion du 24 août 2021

Présents : Christophe PULICE, Nicolas THABARD, Emmanuel ANGONIN, Thierry BONJOUR, Daniel STEPANOFF, Gérard WIDMER, Jean Claude CLERC, Clément JAILLET, Michel SORNAY, Didier VINCENT

Excusés : Ludovic CORNEBOIS, Alix MARIAUX, Charlotte SAULNIER, Fabrice DUTY

Le président souhaite la bienvenue à Didier Vincent qui intègre la commission cette saison

1. COMPOSITION DES GROUPES D1

○ Préambule

La Commission rappelle la décision du Comité Exécutif de la FFF du 06 mai dernier ;

La décision de saison blanche implique que la saison 2021/2022 doit démarrer avec la même composition des championnats qu'au début de la saison 2020/2021 sous réserve des points 2 et 4 ci-dessous. Il est toutefois précisé que si une équipe a fait l'objet en 2020/2021 d'une décision remettant en cause, pour quelque motif que ce soit, son maintien dans la poule (notamment : forfait général, mise hors compétitions, exclusion, rétrogradation...etc.), alors cette décision devra être appliquée et l'équipe en question repartira donc en 2021/2022, a minima, dans la division immédiatement inférieure à celle dans laquelle elle évoluait en saison 2020/2021.

- Elle rappelle également la décision du Comité Directeur du District en date du 15 juillet :

h. Engagements 2021/2022

Rappel du règlement : Les poules sont identiques à la saison 2020/2021

A ce jour ont confirmé leur engagement : 9 équipes en D1, 15 en D2.

Date de fin d'engagement au 19 Juillet.

Dans le cas où des équipes ne souhaiteraient pas se réengager à leur niveau, le Comité Directeur rappelle que suivant les règlements des compétitions du District, elles ne pourront prétendre à une accession durant deux saisons.

Le Comité décide aussi de :

- *Compléter les groupes qui seraient non conformes au nombre requis en se limitant aux deux premiers clubs concernés dans l'ordre du classement.*
- *De se référer au classement établi en fin de saison 2019-2020 avec les quotients pour déterminer les équipes, puis de prendre en compte les critères de fair Play si nécessaire.*
- *En ce qui concerne les catégories Jeunes (U13/U15/U18), le classement référence est celui établi à la fin de la saison 2019/2020, soit à l'issue de la phase automne, étant entendu qu'il s'agit du classement par points.*

○ U18 D1

La commission prend connaissance des engagements.

Les clubs de Bresse Jura, Arcade Foot Pays Lunetier, Lons RC, Mont sous Vaudrey et Jura Lacs ont confirmé leur accord.

Les Clubs de Jura Dolois, Jura Sud et Triangle d'Or ont exprimé un refus d'engagement.

Il faut donc compléter le groupe avec 3 équipes.

Rappel des critères à prendre en compte en début de saison :

Le championnat U18D1

1 groupe de 8 équipes en match aller simple (7 journées). Une seule équipe par club.

Ce groupe sera composé :

- des équipes ayant joué la saison précédente en U17 R et ne pouvant accéder au championnat U18 R.
- des équipes ayant joué la saison précédente en U16 R et ne pouvant accéder au championnat U17 R.
- des équipes ayant joué la saison précédente en U15 I.S. et ne pouvant accéder au championnat U16 R.
- des équipes terminant aux meilleures places en U15 D1 la saison précédente. (En fonction des critères)
- des équipes terminant aux meilleures places en U18 D1 la saison précédente. (En fonction des critères)

CRITERES ACCESSION U18 D1 – "Automne" Version 1		
CRITERES SPORTIFS 70 POINTS		
	Classement	Points
Championnat U17 R saison N-1	Toutes les équipes évoluant en U17 R saison N-1 et n'accédant pas à U18 R	
Championnat U16 R saison N-1	Toutes les équipes évoluant en U16 R saison N-1 et n'accédant pas à U17 R	
Championnat U15 I.S. printemps N-1	Toutes les équipes évoluant en U15 I.S. saison N-1 et n'accédant pas à U16 R	
Championnat U15 D1 printemps N-1 (Phase Printemps)	1er	70
	2ème	64
	3ème	58
	4ème	70
	5ème	64
Championnat U18 D1 printemps N-1 (Phase Printemps)	1er	70
	2ème	64
	3ème	58
	4ème	52
	5ème	46
	6ème	40
	7ème	34
1 groupe de 8 équipes. Une seule équipe par club.		
CRITERES STRUCTURELS 30 POINTS		
CRITERE ENCADREMENT Automne (éducateur U17-U19)		
Diplôme	Points	
BEF ou +	+ 2 points	
BMF	10	
CFF 1 2 3	8	
CFF 2	6	
Module U15 et/ou Module U17-U19	4	
CRITERE LABEL CLUB		
Eligibilité : Avoir candidaté au label	Niveau	Points
	ELITE	20
	EXCELLENCE	16
	ESPOIR	12
	DIPLOME	10
	3 projets sur 4	8
	2 projets sur 4	6
	1 projet sur 4	4
MALUS		
Type	Points	
Forfait simple	-10	
Forfait général = disparition de l'équipe la saison suivante		
Par dossier ayant conduit à une suspension ferme minimale (joueur, dirigeant ou éducateur) de 5 matchs	-5	
PES U14 ou PES U15 ou PES U16 (absence d'un joueur convoqué)	-2	

- Equipes évoluant en U17R lors de la saison N-1 et n'accédant pas en U18R : //
- Equipes évoluant en U16R lors de la saison N-1 et n'accédant pas en U17R : //
- Equipes évoluant en U15IS lors de la saison N-1 et n'accédant pas en U16R : //
- Equipes U15D1 saison N-1 classées 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}

EQUIPE	CLASSEMENT	ENCADREMENT	LABEL	FORFAIT	DISCIPLINE	ABSENCE PPF	TOTAL
CHAMPAGNOLE FC	70	12	12	0	0	0	94
LONS RC	64	10	12	0	0	0	86
JURA LACS	58	0	12	0	0	0	70
COTEAUX DE SEILLE	52	0	12	0	0	0	64
ARCADE FOOT PAYS LUNETIER	46	4	6	0	0	0	56
JURA NORD	40	0	0	0	0	0	40
POLIGNY GRIMONT	34	0	12	0	0	0	46

L'équipe de Champagnole n'étant pas engagée en District, ne peut prétendre à une place

Les équipes de Lons et Jura Lacs sont déjà présentes au sein du groupe, ne peuvent prétendre à une place supplémentaire.

L'équipe de Coteaux de Seille classée 5^{ème} peut prétendre à une accession.

=> Emmanuel ANGONIN sollicitera le club pour connaître leur position.

- Equipes U18D1 saison N-1

CLUB	CLASSEMENT	ENCADREMENT	LABEL	FORFAIT	DISCIPLINE	ABSENCE PPF	TOTAL
JURA SUD FOOT	70	12	20	0		0	102
BRESSE JURA FOOT	58	12	12	0		0	82
CHAMPAGNOLE FC	64	4	12	0		0	80
TRIANGLE D OR JURA FOOT	52	6	12	0		0	70
JURA LACS FOOT	40	10	10	0	-10	0	50
MONT SOUS VAUDREY	34	4	12	0		0	50
ARCADE FOOT PAYS LUNETIER	46	0	6	0	-5	0	47
LONS RC	28	0	12	0	-5	0	35

Les clubs de Jura Sud et Triangle d'Or ayant refusé leur place cette saison ne peuvent être concernés

Les clubs de Bresse Jura, Jura Lacs, Mont sous Vaudrey, Arcade et Lons sont déjà engagés en U18D1

Le club de Champagnole n'a pas d'équipe engagée ne peut être concerné

En conséquence l'ensemble des critères sont épuisés et deux places restent à pourvoir.

Il faut donc étendre les critères

La Commission propose au Comité Directeur de retenir les 6^{ème}, 7^{ème} de U15D1 :

Equipes concernées :

- JURA NORD : Ne peut prétendre à une accession car refus la saison précédente
- **POLIGNY GRIMONT** : Le club ayant au préalable exprimé son souhait de jouer en D1 ; **la candidature est retenue.**

Il manque encore une équipe => La commission propose de choisir parmi les équipes de U15 D2

Rappel du classement :

CLUB	CLASSEMENT	ENCADREMENT	LABEL	FORFAIT	DISCIPLINE	ABSENCE PES	TOTAL
Champagnole 3	70	0	12				82
Mont sous Vaudrey 1	64	4	12				80
Gj Petite Montagne 1	70	0	4				74
Mouchard.Arc 1	70	0	0				70
Bresse Jura.Montm.1	58	12	0				70
Triangle.Aiglepierre 1	64	4	0				68
Ravilloles.Crozets 1 à 8	64	4	0				68
Lons RC 3	52	4	12				68
Jura Lacs Football à 8 2	52	0	12				64
Vaux.Jura Sud 1	58	0	0				58

L'équipe de Champagnole n'étant pas engagée, ne peut prétendre à une accession

L'équipe de Mont sous Vaudrey et déjà présente en D1

Le GJ Petite Montagne ayant été dissout, repart règlementairement en D2

L'équipe de **Mouchard** peut être promue en D1. Le club ayant fait part au mois de juillet par mail au District de son souhait de jouer en D1, **la candidature est retenue.**

NB : Le club de LaJoux avait sollicité le District afin d'évoluer en U18D1.
Compte tenu de l'ensemble des critères établis, cette candidature ne peut être retenue.

Le Groupe U18D1 sera donc constitué des équipes de MONT SOUS VAUDREY, MOUCHARD ARC, BRESSE JURA, LONS RC, ARCADE FOOT, JURA LACS, POLIGNY GRIMONT.

COTEAUX DE SEILLE à confirmer

○ **U15 D1**

Les clubs d'Arcade, Lons, Mont Sous Vaudrey, Champagnole, Poligny, Jura Lacs et Coteaux de Seille ont confirmé leur accord

Compte tenu de la dissolution du Groupement Petite Montagne le club FC Petite Montagne doit repartir en D2.

Il faut donc récupérer une autre équipe

Rappel des critères

Un groupe de 8 équipes en match aller simple (7 journées). Une seule équipe par club.

Ce groupe sera composé :

- des équipes ayant joué la saison précédente en U14 R et ne pouvant accéder au championnat U15 R.
- des équipes ayant joué la saison précédente en U13 I.S. et ne pouvant accéder au championnat U14 R.
- des équipes terminant aux meilleures places en U13 D1 la saison précédente. (En fonction des critères)
- des équipes terminant aux meilleures places en U15 D1 la saison précédente. (En fonction des critères)

CRITERES ACCESSION U15 D1 – "Automne"		
CRITERES SPORTIFS 70 POINTS		
	Classement	Points
Championnat U14 R saison N-1	Toutes les équipes évoluant en U14 R saison N-1 et n'accédant pas à U15 R	
Championnat U13 I.S. Printemps N-1	Toutes les équipes évoluant en U13 I.S. saison N-1 et n'accédant pas à U14 R	
Championnat U13 D1 saison N-1(Phase Printemps)	1er	70
	2ème	64
	3ème	58
	4ème	52
	5ème	46
	6ème	40
Championnat U15 D1 saison N-1 (Phase Printemps)	1er	70
	2ème	64
	3ème	58
	4ème	52
	5ème	46
	6ème	40
	7ème	34
Championnat U15 D2 saison N-1(Phase Printemps)		
1 groupe de 8 équipes. Une seule équipe par club.		
CRITERES STRUCTURELS 30 POINTS		
CRITERE ENCADREMENT Automne (éducateur U13)		
Diplôme		Points
BEF ou +		+ 2 points
BMF		10
CFF 1 2 3		8
CFF 2		6
Module U13		4
CRITERE LABEL CLUB		
Eligibilité : Avoir candidaté au label	Niveau	Points
	ELITE	20
	EXCELLENCE	16
	ESPOIR	12
	DIPLOME ENCOURAGEMENT	10
	3 projets sur 4	8
	2 projets sur 4	6
	1 projet sur 4	4
MALUS		
Type		Points
Forfait simple		-10
Forfait général = disparition de l'équipe la saison suivante		
Par dossier ayant conduit à une suspension ferme minimale (joueur, dirigeant ou éducateur) de 5 matchs		-5
PES U13 et/ou PES U14 et/ou PES U15 (absence d'un joueur convoqué)		-2

Equipes ayant joué la saison précédente en U14R et ne pouvant accéder en U15R : //

Equipes ayant joué en U13IS et ne pouvant accéder en U14R : //

Equipes ayant terminé aux meilleures places en U13D1 la saison précédente :

Rappel du classement

CLUB	CLASSEMENT	ENCADREMENT	LABEL	FORFAIT	DISCIPLINE	ABSENCE PES	TOTAL
JURA DOLOIS	70	10	20	0	0	0	100
JURA SUD	64	8	20	0	0	0	92
CHAMPAGNOLE	58	12	12	0	0	0	82
JURA LACS	52	10	12	0	0	0	74
LONS	46	10	12	0	0	0	68
BRESSE JURA	44	6	12	0	0	0	62
SIROD	40	0	0	0	0	0	40
DOLE CRISSEY	34	0	0	0	0	0	34

Le club de Jura Dolois ne s'est pas engagé en U15 District, ne peut être pris en compte

Le club de Jura Sud a candidaté pour jouer en U15D1. Cette candidature est validée.

Le groupe U15 D1 sera donc constitué des équipes suivantes : Arcade, Lons, Mont Sous Vaudrey, Champagnole, Poligny, Jura Lacs, Coteaux de Seille et Jura Sud

- **U13D1**

8 clubs se sont engagés

7 clubs en D1 la saison dernière Bresse Jura, Jura Dolois, Dole Crissey, Lons, Jura Sud, Champagnole, Jura Lacs.

1 club supplémentaire : Triangle d'Or

Le club de Poligny n'a pas répondu et s'est engagé en D2.

La commission valide les engagements des clubs de Bresse Jura, Jura Dolois, Dole Crissey, Lons, Jura Sud, Champagnole, Jura Lacs.

Elle rappelle que le club de Triangle d'Or avait refusé la saison passée son accession en D1.

En conséquence cet engagement est refusé.

Il convient donc de compléter le groupe avec une équipe :

Rappel du règlement :

Le championnat U13 D1

1 groupe de 8 équipes en match aller seulement (7 journées).

Une seule équipe par club.

Sur proposition de la CDJ, ce groupe sera composé :

- des équipes ayant joué la saison précédente en U13 I.S.

- des équipes terminant aux meilleures places en U13 D1 la saison précédente. (En fonction des critères)

CRITERES ACCESSION U13 D1 – "Automne"		
CRITERES SPORTIFS 70 POINTS		
Championnat U13 I.S. Printemps N-1	Classement	Points
	Toutes les équipes évoluant en I.S. N-1 et n'accédant pas à U14 R	
Championnat U13 D1 Printemps N-1 (phase printemps)	1er	70
	2ème	64
	3ème	58
	4ème	52
	5ème	46
	6ème	40
	7ème	34
	8ème	28
Seulement pour la saison 2019-2020 ensuite groupe de 8	9ème	22
	10ème	16
Championnat U13 D2 Printemps N-1(phase printemps)	1er	70
	2ème	64
	3ème	58
1 groupe de 8 équipes. Une seule équipe par club.		
CRITERES STRUCTURELS 30 POINTS		
CRITERE ENCADREMENT Automne (éducateur U13)		
Diplôme		Points
BEF ou +		+ 2 points
BMF		10
CFF 1 2 3		8
CFF 2		6
Module U13		4
CRITERE LABEL CLUB		
Eligibilité : Avoir candidaté au label	Niveau	Points
	ELITE	20
	EXCELLENCE	16
	ESPOIR	12
	DIPLOME ENCOURAGEMENT	10
	3 projets sur 4	8
	2 projets sur 4	6
	1 projet sur 4	4
MALUS		
Type		Points
Forfait simple		-10
Forfait général = disparition de l'équipe la saison suivante		
Par dossier ayant conduit à une suspension ferme minimale (joueur, dirigeant ou éducateur) de 5 matchs		-5
PES U13 (absence d'un joueur convoqué)		-2

Les 3 premiers critères étant épuisés, et la phase printemps D2 n'ayant pas eu lieu sur les dernières saisons ; la commission décide de prendre une équipe issue du classement de D2

Rappel de ce classement ;

POULE	CLUB	CLASSEMENT	ENCADREMENT	LABEL	FORFAIT	DISCIPLINE	ABSENCE PES	TOTAL
A	Jura Sud Foot 2	70	4	20	0	0	0	94
B	Jura Dolois 2	64	10	20	0	0	0	94
B	Triangle d'Or 1	70	0	12	0	0	0	82
A	Poligny.Grimont 2	64	0	12	0	0	0	76
A	Lons RC 2	52	12	12	0	0	0	76
A	Arcade Foot 1	58	4	6	0	0	0	68
B	Poligny.Grimont 1	52	4	12	0	0	0	68
B	Mouchard.Arc 1	58	4	0	0	0	0	62
A	Champagnole 2	46	0	12	0	0	0	58

A	Jura Lacs Foot 2	40	4	12	0	0	0	56
B	Jura Stad' Foot 1	46	6	0	0	0	0	52
B	Jura Nord Foot 1	40	6	0	0	0	0	46
A	Coteaux de Seille 1	34	0	12	0	0	0	46
B	Mont sous Vaudrey 1	34	0	12	0	0	0	46
A	Sud Revermont 1	28	0	0	0	0	0	28
B	Aiglepierre 1	28	0	6	-10	0	0	24

Le club de Jura Sud étant déjà engagé en D1, une 2^{nde} équipe ne peut être engagée

Le club de Jura Dolois étant déjà engagé en D1, une 2^{nde} équipe ne peut être engagée

Le club de Triangle d'Or ne peut accéder compte tenu de son refus la saison dernière

Le club de Poligny a refusé son engagement pour cette saison

Le club de Lons étant déjà engagé en D1, une 2^{nde} équipe ne peut être engagée

La commission décide de solliciter le club d'Arcade. Emmanuel ANGONIN contactera le club.

Le Groupe U13 D1 se compose donc des équipes suivantes :

Bresse Jura, Jura Dolois, Dole Crissey, Lons, Jura Sud, Champagnole, Jura Lacs

Arcade à confirmer.

2. Validation d'entente

- Demande d'entente en catégorie U15 entre le club de Poligny et Triangle d'Or, club support Poligny
Après étude du dossier, la commission donne son accord
- Demande du club de Foncine pour une entente en catégorie U11 avec le club de Mouthe, club support Foncine. La commission donne son accord sous réserve de l'accord du district du Doubs
- Demande d'entente entre le Club de Sud Revermont et Beaufort, Le dossier non traité car incomplet
- Demande de Macornay s'il est possible de faire une 2^{ème} équipe en entente.

Avis favorable, il est désormais possible de le faire suite aux modifications réglementaires

3. Journée événementielle

« La rentrée foot » des U13, U15 et U18 D1 est prévue le 11 septembre, la présence des équipes est obligatoire

Pour les U11, U13, U15 et U18 D2 la journée de rentrée se déroulera le 18 septembre

Les U7 et U9 le 25 septembre

4. Réunion de rentrée

La commission établit les dates des différentes réunions annuelles de rentrée en fonction des catégories et rappelle que la présence des responsables d'équipes est fortement recommandée. Celles-ci se dérouleront en présentiel au district.

- U15 et U18 le vendredi 10 septembre à 19h00
- Responsable école de foot U11 et U13 le samedi 11 septembre à 9h30

Réunion de secteur U7 et U9

- Le 14 septembre à 19h à Crotenay
- Le 21 septembre à 19h à Pont de Pyle
- Le 22 septembre à 19h à Molay

5. Divers

La commission félicite les lauréats du « carton vert », cette saison nous avons 4 joueurs en U15 à 8 qui se verront récompenser par la fédération

La commission rappelle que tous les joueurs et encadrants de plus de 12 ans devront obligatoirement posséder un passe sanitaire valide, à compter du 1^{er} octobre, pour toutes activités club (matchs et entraînements)

Prochaine réunion : Restreinte le mardi 7 septembre à 14h00

Plénière le 9 septembre à 18h30

Christophe PULICE

Secrétaire

Thierry BONJOUR

Président animation

Emmanuel ANGONIN

Président compétition